

PROJET SCOLAIRE TRANSITOIRE

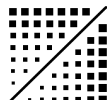
POUR DES ELEVES EN GRANDE
DIFFICULTE DE COMPORTEMENT

**Prise en charge partenariale
DEP, SMP, SPDJ, FASe**

**Analyse critique
Année scolaire 2001-2002**

Laïla Achkar de Gottrau et Jacqueline Lurin

Septembre 2002



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques et objectifs du projet scolaire transitoire..... | 5 |
| 2. Analyse critique des effets de la prise en charge des élèves dans le projet scolaire transitoire..... | 7 |
| 2.1 Rappel de la demande..... | 7 |
| 2.2 Modalités du recueil d'information..... | 7 |
| 3. Analyse des quatre situations d'élèves..... | 9 |
| 4. Quelques éléments d'analyse du fonctionnement global du projet scolaire transitoire | 21 |
| 4.1 Le projet à l'épreuve du quotidien..... | 21 |
| 4.2 L'échange d'information..... | 21 |
| 4.3 Des problèmes de coordination..... | 22 |
| 4.4 La sélection des élèves à prendre en charge..... | 22 |
| 5. Recommandations et améliorations éventuelles..... | 25 |
| 6. Propositions et prolongements..... | 31 |
| 6.1. Schémas de coordination au niveau du groupe opérationnel..... | 31 |
| 6.2. Profil des élèves et critères de sélection..... | 32 |
| 6.3. Prolongements..... | 33 |
| Annexes..... | 35 |
| Annexe I – Résumé du projet scolaire transitoire..... | 36 |
| Annexe II – Analyse critique : proposition du Service de la recherche en éducation..... | 37 |
| Annexe III – Analyse critique..... | 39 |
| A. Canevas d'entretien avec l'élève..... | 39 |
| B. Canevas d'entretien avec le/la titulaire de classe..... | 40 |

1. CARACTERISTIQUES ET OBJECTIFS DU PROJET SCOLAIRE TRANSITOIRE (PST)

Dès la rentrée scolaire 2001/2002, une structure destinée à accueillir, pour une courte période, des élèves de l'école primaire du canton de Genève a été mise en place à titre expérimental. Dénommée «projet scolaire transitoire¹», cette structure s'adresse à des enfants qui présentent des troubles de comportement grave tout en faisant preuve d'un bon potentiel intellectuel, mais dont le profil ne correspond pas aux élèves de la division spécialisée. Face à des élèves de ce type, l'autorité scolaire n'a souvent pas d'autre alternative que d'envisager leur suspension provisoire de l'école.

Dans ces situations de crises nécessitant une réaction urgente, il était nécessaire de trouver une réponse appropriée pour ces élèves en les sortant de leurs classes respectives pour une période d'observation de trois mois, le temps de construire un projet pour la suite de leur scolarité.

Le projet scolaire transitoire a été élaboré en partenariat et un document fondateur détaillé² rend compte du cadre général, des objectifs visés, de l'organisation et des modalités de prise en charge des élèves au sein de cette structure expérimentale. Des extraits de ce document décrivant quelques caractéristiques du projet figurent ci-dessous.

• La prise en charge

Les décisions relatives à la prise en charge socio-pédagogique d'enfants en grande difficulté sont prises par les directions de l'enseignement primaire, du Service médico-pédagogique (SMP), du Service de protection de la jeunesse (SPDJ) et de la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe). Elles ont un caractère exceptionnel. Cette prise en charge n'excède pas trois mois et sa reconduction fait l'objet d'une nouvelle négociation ; elle est d'ordre socio-pédagogique, le temps de construire un projet pour la suite de la scolarité de l'enfant concerné.

Le signalement à la Direction de l'enseignement primaire relève de la seule responsabilité de l'inspecteur/trice de circonscription. La DEP prend ensuite contact avec le SPDJ et la FASe.

• L'approche pédagogique

L'appui pédagogique proposé par la Direction de l'enseignement primaire a trois objectifs :

- *continuer les apprentissages en vigueur dans la classe de l'élève (un bilan pédagogique avec l'enseignant-e de chaque élève est prévu, afin de pouvoir poursuivre le travail scolaire sans discontinuité);*
- *stimuler l'élève à être davantage acteur de son avenir scolaire :*
- *évaluer, au bout de 12 semaines, les compétences pédagogiques de l'élève afin de vérifier s'il est possible d'envisager un retour de l'élève dans sa classe d'origine ou si une orientation dans une autre classe est préférable.*

¹ Voir annexe I : résumé du projet scolaire transitoire, Direction de l'enseignement primaire, 5 juillet 2001.

² Projet scolaire transitoire pour des élèves en grande difficulté de comportement. Prise en charge partenariale DEP, SPDJ, FASe. Direction de l'enseignement primaire. Département de l'instruction publique du canton de Genève, juillet 2001 (24 p.).

- **L'approche socio-éducative**

L'intervention du Service de protection de la jeunesse se situe à deux niveaux : l'observation en milieu ouvert de la famille de l'enfant concerné-e par le projet et le soutien à l'enfant et à sa famille.

Elle a pour objectifs notamment :

- *d'évaluer si les parents (le milieu familial de l'enfant) apprennent à l'enfant les règles et les comportements favorables à son insertion dans la société ;*
- *de réinsérer, si possible, l'enfant dans une filière ordinaire ;*
- *d'apporter, si possible, au travers de ce qui a été observé, un soutien à la famille et plus particulièrement à l'enfant concerné-e, afin que le groupe familial retrouve un fonctionnement adéquat.*

- **L'approche socio-éducative à dimension collective**

L'intervention de la fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle a pour objectifs :

- *d'aider l'enfant à développer ses ressources sociales et créatives ;*
- *d'intéresser l'enfant à découvrir et à utiliser les ressources (collectives) pouvant lui être utiles dans son quartier et/ou sur le canton de Genève ;*
- *de favoriser la socialisation (le contact avec de nouvelles personnes).*

- **Le fonctionnement partenarial**

Des réunions sont agendées en fonction du réseau mis en place par la DEP ; des bilans entre partenaires constituant le réseau ont lieu régulièrement ou à la demande d'une des parties. L'articulation entre approche pédagogique et socio-éducative est analysée lors de bilans ponctuels (trois par trimestre au moins) entre les représentants des trois directions : inspecteur/trice, enseignant-e, travailleur-euse social-e (SPDJ – FASe) éventuellement tout autre intervenant-e auprès de l'enfant et/ou de la famille. Un soutien psychologique à l'enseignant-e et aux travailleurs sociaux peut être assuré, si nécessaire, par le SMP.

2. ANALYSE CRITIQUE DES EFFETS DE LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES DANS LE PROJET SCOLAIRE TRANSITOIRE

2.1. Rappel de la demande

En juillet 2001, la Direction de l'enseignement primaire (DEP) du Département de l'instruction publique du canton de Genève a demandé au Service de la recherche en éducation (SRED) de réaliser une analyse critique des effets de la prise en charge d'élèves de l'enseignement primaire dans le « projet scolaire transitoire » (PST), élaboré en partenariat entre l'enseignement primaire, l'office de la jeunesse et la fondation genevoise pour l'animation parascolaire (FASe). Elle souhaitait ainsi saisir, dès le début du fonctionnement du PST, les informations et les observations qui permettraient d'estimer l'impact de cette action ponctuelle sur le parcours scolaire et la progression des élèves concernés.

2.2. Modalités du recueil d'information

Pour répondre à cette demande, le SRED a élaboré une proposition de cadrage³ dans le but de préciser les objectifs, les modalités et les moments clés de la prise d'information en se basant sur le document fondateur définissant le cadre général du projet, la prise en charge et l'organisation de la journée de l'élève, l'engagement du représentant légal, l'approche pédagogique et socio-éducative, le fonctionnement partenarial, ainsi que les objectifs des interventions des différents partenaires.

Il s'agissait donc d'observer et d'analyser les effets du dispositif PST et d'élaborer des recommandations éventuelles.

Pour ce faire, différentes informations ont été recueillies par l'intermédiaire des documents suivants remis au SRED :

| <i>Documents prévus dans le projet initial</i> | <i>Documents consultés</i> |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ grille d'observation de l'élève, destinée à la DEP et au SMP, et complétée par l'inspecteur/trice avant le début de la prise en charge,▪ rapport pédagogique élaboré par l'enseignant du PST huit semaines après le début de la prise en charge,▪ différents bilans de l'enseignant du PST réalisés sur la base des notes mémo réunies à quinzaine par la FASe et le SPDJ. | <ul style="list-style-type: none">▪ pour quatre situations d'élèves⁴ (Roland, Serge, Alain, Nicolas)▪ pour un élève (Roland)▪ pour un élève (Roland) : un bilan pédagogique réalisé par l'enseignant du PST. Différentes notes rédigées par les intervenants du SPDJ et de la FASe. |

³ Voir annexe II. Analyse critique : proposition du SRED « Projet scolaire transitoire - Année scolaire 2001/2002 »

⁴ Les prénoms des élèves concernés sont fictifs

De plus, des observations ont été réalisées et de informations réunies au cours des réunions suivantes, prévues pendant la prise en charge :

| <i>Observations prévues</i> | <i>Observations réalisées</i> |
|--|--|
| - bilans intermédiaires regroupant les différents partenaires engagés dans le projet | - trois situations d'élèves (Roland, Serge, Alain) |
| - bilan final entre les quatre instances responsables et décision pour la suite de la scolarité des élèves | - trois situations d'élèves (Roland, Alain, Nicolas) |

Afin de compléter ces informations nous avons conduit une série d'entretiens.

| <i>Entretiens prévus</i> | <i>Entretiens réalisés</i> |
|----------------------------------|--|
| - avec les titulaires de classes | - pour trois élèves (Roland, Alain, Nicolas) |
| - avec les élèves | - pour trois élèves (Roland, Alain, Nicolas) |
| - avec l'enseignant du PST | - avec l'enseignant du PST |

Les objectifs de ces entretiens étaient de faire émerger le point de vue des acteurs principaux concernant cette nouvelle structure afin de mieux cerner son adéquation face à la complexité des différentes situations d'élèves et d'évaluer la pertinence de ce projet pour trouver une réponse adaptée à chaque problématique.

Les entretiens avec les titulaires⁵ se sont articulés autour de quatre questions centrales :

- connaissance de l'existence et des objectifs du PST
- raisons qui ont motivé la décision du placement d'un élève de leur classe
- manière dont le départ pour le PST a été annoncé à l'élève et à ses camarades
- attentes par rapport au PST

Les entretiens avec les élèves concernés⁶, réalisés au cours de la dernière semaine de leur placement au PST, étaient destinés en priorité à cerner leur vécu dans leur classe d'origine, leur compréhension des difficultés rencontrées, leur évaluation de leur séjour dans la structure du PST et leur perception de la décision prise au terme du placement.

L'entretien avec l'enseignant du PST visait essentiellement à comprendre d'une part ses motivations à s'engager dans un tel projet, et d'autre part à saisir sa perception de l'adéquation des objectifs du PST, des modalités de la prise en charge, du planning hebdomadaire et du fonctionnement partenarial face aux réalités et aux difficultés rencontrées quotidiennement sur le terrain.

⁵ Voir annexe III. Analyse critique : canevas d'entretien avec le/la titulaire de classe.

⁶ Voir annexe III. Analyse critique : canevas d'entretien avec l'élève.

3. ANALYSE DES QUATRE SITUATIONS D'ÉLÈVES

Ce chapitre présente une synthèse des données concernant les quatre élèves pris en charge au cours de l'année scolaire 2001/2002. Pour chacun d'entre eux, quelques points critiques sont relevés, mettant en évidence des aspects du projet scolaire transitoire qui ont posé problème et qui pourraient être améliorés dans le futur.

ROLAND : 12.8 ans, 6P, division ordinaire

Lieu de vie

Chez ses parents.

Durée prévue de la prise en charge

Du 21 janvier au 19 avril 2002.

Avec Serge pendant une dizaine de jours fin janvier-début février : les relations ont été conflictuelles entre les deux élèves. Serge a agressé Roland dans le quartier où il réside et a été exclu du PST par la suite.

Objectifs de la prise en charge partenariale

« Aider Roland à entrer dans son travail scolaire et à l'organiser (organisation, présentation, classement, lisibilité). L'aider à retrouver une certaine estime de soi socialement et scolairement. »

Résumé du rapport pédagogique de la titulaire de 6P

« Roland a doublé la 5P et se trouve en échec en raison de son travail et de son comportement. ...Il n'atteint pas les objectifs de la 6P. Il semble perdu en classe et s'en rend compte. Il sent qu'il n'arrivera pas à suivre les autres élèves de la classe. D'un autre côté, lorsqu'on lui demande comment il se situe, il répond qu'il est juste à niveau. Il n'a pas totalement conscience de sa situation.

...Il s'intègre facilement à un groupe, mais ses relations avec les autres sont faussées. Son comportement de leader agressif fait que les autres élèves sont soit avec lui soit contre lui. Roland produit sur eux une espèce d'attirance doublée d'une très grande crainte.

...Sa mère semble dépassée par les événements. Elle n'a pas l'air étonnée des bêtises que fait son fils ni des conséquences que cela entraîne pour lui (plainte à la police). Son attitude est ambiguë : elle reconnaît les torts de son fils lorsqu'il ne vient pas à l'école mais lui trouve des excuses.

...C'est un enfant qui a vraiment besoin d'aide. Il est en grande souffrance. Il se montre agressif avec ses camarades et crée des problèmes dans tout le quartier ; de nombreuses personnes hésitent à déposer des plaintes. Je me fais beaucoup de souci pour lui. »

Entretien avec la titulaire de 6P

Dans ce contexte, la titulaire a pris contact avec l'assistante sociale du SPDJ qui suit Roland pour envisager un placement en foyer de jour. Face aux difficultés rencontrées avec lui, et à la dégradation de la situation au fil des semaines, l'inspecteur de la circonscription a suggéré le placement au PST.

Roland n'avait pas envie de quitter la classe mais il a finalement compris les motifs de la décision tout en gardant l'espoir d'un retour. Son départ a été évoqué en sa présence lors d'un conseil de classe. La dynamique de la classe s'est beaucoup améliorée depuis son départ. Cependant, son éventuel retour suscite de l'inquiétude aussi bien de la part des élèves que de la titulaire de 6P.

Au moment du départ de Roland, la titulaire a ressenti un certain soulagement après avoir traversé une période difficile au cours de laquelle elle était sans cesse interpellée au sujet de son comportement, ceci aussi bien à l'école qu'à son domicile. Elle n'avait pas d'attente particulière si ce n'est de retrouver une atmosphère plus sereine au sein de sa classe.

Selon elle, les lacunes de Roland au plan scolaire ne lui permettront sans doute pas le passage au CO, mais elle ne le voit pas pour autant dans une école de formation préprofessionnelle (EFP).

Au moment de l'entretien, deux mois après le départ de Roland, elle n'avait aucune nouvelle le concernant.

Résumé des différents rapports des intervenants

Des entretiens hebdomadaires ont été conduits par l'assistante sociale du PST avec les parents seuls et/ou avec Roland. Ces rencontres ont permis de mieux cerner son environnement familial et social et d'apporter un soutien à la famille.

- *La famille* : les parents de Roland ont émigrés du Portugal pour des raisons économiques avec le projet d'y retourner le plus rapidement possible. Les enfants « subissent » le passage à Genève ; leurs projets de vie sont au Portugal (ils ont fait déjà plusieurs allers et retours entre la Suisse et leur pays natal). Le réseau familial et social à Genève est restreint, la fatigue physique des parents liée à leurs activités professionnelles fait que leur temps libre est essentiellement un temps de repos à la maison. Ils sortent peu de chez eux, ne participent pas aux activités de quartier et connaissent peu la région genevoise et les possibilités de loisirs.

Une prise de conscience progressive s'est faite chez M. et Mme R. quant à leur manque d'intégration à Genève, d'ouverture sur leur quartier et aux difficultés que cela peut poser à leurs enfants. Ils se rendent également compte que la discontinuité de la scolarité de Roland n'a pas facilité ses acquisitions et son intégration scolaires.

Les parents assument adéquatement leurs enfants dans toutes les questions pratiques et matérielles (alimentation, santé, habillement, hygiène) ; par contre, les besoins moins concrets (dès lors qu'ils peuvent les concevoir) ne semblent pas leur paraître prioritaires. Dans ce contexte, les nombreuses activités culturelles, éducatives et sportives, proposées par le travailleur social ont suscité beaucoup d'intérêt de la part de Roland.

Dans un premier temps, les parents de Roland étaient toujours présents aux entretiens et se montraient très collaborants, désirant comprendre et aider leur fils. Certains sujets abordés étaient repris ensuite entre eux seuls ou avec Roland. Cependant, au fil du temps, un certain découragement est apparu, Monsieur et Madame R. semblaient attendre des « solutions miracle » et ont été déçus ne voyant pas de résultats concrets, tant au niveau de la prise en charge des divers intervenants que dans leurs propres tentatives d'ouverture auprès de leur fils.

- *L'élève* : facilement susceptible, il accepte difficilement que l'on relève ses attitudes inadéquates. Souvent dans le registre du déni ou celui de la justification, il ne parvient pas à se remettre en question. Les parents montrent à certains moments leur déception face à l'attitude de leurs fils à l'extérieur, mais sont toutefois dans l'impossibilité d'aborder ce sujet sans prendre aussitôt la défense de ce dernier.

Roland n'arrive pas à concevoir l'utilité et le bénéfice d'une scolarité et d'une formation professionnelle, ses réactions et ses argumentations demeurent puérides lorsqu'il parle de son avenir. Il vit dans le moment présent et son seul objectif clair est de retourner au Portugal avec sa famille.

Peu à l'aise dans un groupe d'enfants de son âge qu'il domine par sa taille, il semble néanmoins avoir un réseau social important dans son quartier. Il a clairement exprimé qu'il ne souhaitait pas que les adultes interviennent dans cette sphère privée. De même, il se montre peu enclin à ce qu'on l'accompagne sur des lieux proches de son quartier par crainte de paraître ridicule aux yeux de ses amis.

Au plan scolaire, Roland se met volontiers au travail. Il a compris le sens des apprentissages en mathématique, ce qui n'est pas le cas pour le français. Il considère en savoir assez dans ce dernier domaine pour remplir un formulaire ou un contrat de travail et cela lui suffit. Il a une vision limitée de l'utilité de l'école. Son manque d'estime de soi se révèle dans les activités scolaires, en particulier lorsqu'il craint d'être comparé à l'intérieur d'un groupe ou lorsqu'un délai lui est fixé.

Un effort important a été réalisé pour aider Roland à s'organiser dans son travail. Il peut faire preuve d'une grande concentration mais seulement sur une courte période. Son rythme de travail est lent et il a besoin d'être encadré par un adulte pour terminer une activité. Lorsqu'il rencontre des difficultés au plan scolaire, il se bloque et perd sa motivation.

- *Suivi* : malgré le travail accompli au cours du PST, le clivage école-famille a persisté pour ce qui concerne les devoirs à domicile qu'il n'a jamais effectués. Roland s'est rendu régulièrement au PST et a pu ainsi faire des acquisitions alors que son absentéisme était récurrent lorsqu'il fréquentait la classe de son quartier. Le suivi du garçon et de sa famille s'est avéré parfois chaotique, avec des périodes riches en échanges alternant avec des périodes de profond mal-être chez Roland voire de révolte. Finalement, les parents ont décidé de renvoyer Roland définitivement au Portugal chez sa grand-mère à la fin de l'année scolaire. Suite à cette décision, le garçon a beaucoup désinvesti certains aspects de la prise en charge, en particulier le domaine scolaire. Il ne perçoit pas que tous ces acquis pourront être utiles pour sa vie future au Portugal.

Entretien avec l'élève au terme du PST

Roland pense que la décision de son placement dans le PST a été prise en lien avec son comportement. Sa mère lui en a parlé, puis l'enseignante. Au début, il n'était pas d'accord avec cette décision, par la suite, il a accepté d'aller au PST. Finalement, il n'aurait pas souhaité une autre solution.

C'est la titulaire qui lui a annoncé son départ de la classe. Il pense qu'elle était très contente, peut-être de se débarrasser de lui. Après cela, il estime qu'elle était très gentille avec lui. Il dit qu'il n'aimait pas les enseignants de son école et que très peu étaient sympa avec lui. « Chaque fois qu'il y avait un problème, ils pensaient que c'était moi. J'allais plus à la gym, plus aux sorties (...) c'était toujours de ma faute (...) ça m'énervait qu'ils disent que c'était toujours moi. Les élèves de 5^e et de 6^e me cherchaient, me provoquaient. Y mettaient ma mère (...) mon père, ma sœur. Alors, pas d'excuse, je me retiens pas. Maintenant encore, des fois ils courent en m'insultant. Y en a beaucoup qui m'aiment pas. »

Il considère que son séjour au PST s'est bien passé et a l'impression que les intervenants de terrain le comprenaient bien. Il avait confiance en eux. Le fait d'être sous la responsabilité de trois adultes différents lui a paru « bizarre » au début de la prise en charge, mais il s'est très bien habitué à cette situation par la suite. Il signale cependant qu'ils étaient parfois « un peu trop sur lui ».

Il estime globalement qu'il a fait des progrès au PST en mathématique et en français (en conjugaison et un peu en orthographe), mais particulièrement dans le domaine de l'expression écrite où il avait, dit-il, beaucoup de difficultés. En dehors des activités scolaires, il a découvert beaucoup de choses qu'il ne connaissait pas au cours de visites de musées, d'expositions, d'entreprises ou d'ateliers, etc.

Il s'est intégré progressivement dans l'école du Mail qui héberge le PST et s'est fait des camarades ; cependant, il signale que certains élèves de la classe de 6P « le cherchent ». Il explique qu'il discute maintenant avec eux alors qu'auparavant, placé dans ce genre de situation, c'était la bagarre. Il pense avoir changé de ce point de vue mais ne sait pas expliquer comment.

Au moment de l'interview, Roland sait qu'il va être réintégré progressivement dans sa classe d'origine en 6P et il est d'accord tout en ressentant une certaine appréhension. Il aurait préféré rester au PST jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour la suite de la scolarité, il envisage d'aller au CO à Genève ou au Portugal, son pays d'origine. Il ne veut en aucun cas aller dans une école de formation préprofessionnelle qu'il a visitée quelque temps auparavant.

Décision pour la suite de la scolarité

Dans un premier temps, à l'issue des 3 mois de prise en charge, il a été décidé de réintégrer Roland dans sa classe de 6P. Par la suite, à l'issue d'une réunion avec différents partenaires et notamment la titulaire de 6P qui avait une certaine appréhension à l'idée du retour en classe de Roland, la décision a été prise de le réintégrer progressivement au rythme d'un jour par semaine seulement, tout en continuant à fréquenter le PST pendant les trois autres jours. Ce changement dans les modalités de la réintégration a créé un certain nombre de difficultés au niveau de la gestion partenariale du projet (inconsistance des informations successives données aux parents de Roland à ce sujet).

Dans les dernières semaines de l'année scolaire, Roland fréquentait sa classe d'origine à plein temps et sa réintégration s'est très bien déroulée (les craintes liées à son retour en classe, partagées à la fois par la titulaire, les autres élèves et Roland lui-même se sont rapidement estompées).

Pour la rentrée scolaire suivante, la famille avait le projet de retourner au Portugal.

Points critiques

Un problème important est apparu autour de la réinsertion de Roland en classe : le garçon souhaite retourner dans sa classe d'origine tout en le redoutant ; de son côté, la titulaire exprime également de l'appréhension. L'absence d'information sur l'évolution de Roland pendant son séjour au PST peut expliquer en partie ces craintes présentes de part et d'autre. L'enseignante tout comme l'élève restent sur le souvenir du climat et des tensions vécues avant le placement au PST.

Une information à la titulaire sur l'évolution de l'élève au cours de la prise en charge aurait probablement permis à cette dernière de faire évoluer sa représentation de Roland qui dans le cas présent est restée figée.

Une seconde difficulté s'est présentée concernant l'adéquation entre la prise de décision et sa mise en œuvre. A l'issue du bilan final, il a été décidé, d'un commun accord par les différents partenaires, de réintégrer Roland dans sa classe d'origine, ceci de manière progressive, avec l'objectif d'une réintégration à temps complet dans un délai rapproché.

Par la suite, les modalités de mise en œuvre du retour de l'élève en classe ont été fixées en présence de l'enseignante. Face aux craintes de cette dernière, un autre aménagement a été décidé différant la réintégration à plein temps. Entre temps, les parents de Roland avaient été informés de la première décision. Ces modifications ont provoqué de la confusion chez Roland et ses parents et ont discrédité l'assistante sociale assurant le lien avec la famille.

Cet incident montre que la présence et/ou l'information de tous les partenaires impliqués est nécessaire pour maintenir une cohérence dans la prise en charge.

SERGE : 12.9 ans, centre de jour

Lieu de vie

Chez ses parents.

Durée prévue de la prise en charge

Du 21 janvier au 19 avril 2002.

Durée effective de la prise en charge

Deux semaines.

Objectifs de la prise en charge partenariale

Retrouver un cadre scolaire, des habitudes de vie et des intérêts personnels.

Résumé du rapport du centre de jour

L'intégration de Serge s'est avérée très vite problématique en raison de ses absences répétées. « Nous n'avons pas réussi à l'appivoiser ». Le rapport stipule qu'une solution doit être trouvée très rapidement. Des interventions à domicile seraient souhaitables. Serge semble adopter des comportements de prédélinquant, ce qui est inquiétant. Un placement en internat ne devrait pas forcément être écarté malgré les réticences importantes de la famille.

Résumé de la grille d'observation destinée à la DEP

Au niveau de son parcours scolaire une aggravation s'est fait sentir en raison de difficultés qui sembleraient liées à la problématique familiale et à la pathologie de l'enfant. Des démarches ont été entreprises par l'inspectrice en vue d'un changement d'école. La famille est suivie par le Service du tuteur général (STG). L'évolution de la situation est jugée inquiétante.

« Un changement d'institution dans un nouveau centre de jour n'a pas réussi à remobiliser Serge durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2001/2002. Au cours des semaines qui ont précédé son placement au PST, Serge ne fréquentait plus le centre de jour, ceci malgré un courrier de l'inspecteur aux parents. Ces derniers semblent nier ou ne pas comprendre les problèmes de leur fils. »

Entretiens

Etant donnée la brièveté du séjour de Serge dans le PST, il n'a pas été possible de réaliser les entretiens prévus.

Résumé des réunions et décisions pour la suite de la scolarité

Au cours de ce bref séjour, Serge s'est montré agressif à plusieurs reprises. L'enseignant du PST a eu de la difficulté à contenir ses accès de violence en particulier lors d'un épisode dans la classe du PST ; il a dû le maîtriser physiquement suite à ce passage à l'acte immédiat. Serge a également agressé violemment Roland, avec préméditation, en dehors du temps scolaire dans le quartier où ce dernier réside. Manifestement, Serge n'arrivait pas à se confronter à la réalité. La décision a été prise d'exclure Serge du PST et de le placer à nouveau dans un centre de jour.

Points critiques

Le bref séjour de Serge dans la structure ne permet évidemment pas de faire une analyse de ses effets. Il met bien en évidence cependant la question centrale du profil de l'élève auquel s'adresse le PST : cette structure s'adresse-t-elle uniquement aux élèves de la division ordinaire, également aux élèves de la division spécialisée dans certains cas ou indifféremment aux deux types d'élèves ?

Cet exemple montre combien il est nécessaire de faire un travail important de préparation à l'intégration d'un nouvel élève, en tenant compte de la présence d'autres élèves . Le regard de l'enseignant et des travailleurs sociaux sur deux ou trois élèves mis un peu sous les feux des projecteurs pendant leur séjour au PST peut conduire à des rivalités entre les élèves, etc.

L'un des travailleurs sociaux est d'avis que la décision d'exclure Serge du PST a été trop précipitée. Cette divergence met en exergue le risque d'un manque de concertation lorsqu'une situation s'avère critique. Par ailleurs cette décision peut avoir renforcé la problématique du garçon dont le comportement a conduit à une série d'exclusions répétées.

Il conviendrait d'interviewer Serge au cours du prochain trimestre pour savoir comment il a vécu son séjour au PST et les décisions prises par la suite.

ALAIN : 11.7 ans, 6P, division ordinaire

Lieu de vie

Chez son père.

Durée prévue de la prise en charge

Du 8 avril au 28 juin 2002.

Objectifs de la prise en charge partenariale

« Redonner à Alain des habitudes scolaires conformes à son potentiel. Lui donner des perspectives sociales et scolaires positives en vue de son intégration au CO.»

Résumé de la grille d'observation destinée à la DEP

Au niveau de son parcours une aggravation s'est faite sentir en raison d'une rupture scolaire suite à des problèmes familiaux liés à la drogue. La famille est suivie par le Service du tuteur général. Des démarches ont été entreprises par l'inspectrice en vue d'un changement d'école. « Alain a bien fonctionné au niveau scolaire jusqu'en 5P malgré une évolution dans une famille « à risque ». Il a perdu pied dès le mois de septembre 2001, ce qui s'est traduit par du désinvestissement scolaire et de l'absentéisme. Cet enfant a un bon potentiel et remis à niveau, il pourrait aller au CO en niveau A. »

Entretien avec la titulaire de 6P

L'inspectrice de la circonscription a été alertée par la titulaire dès le mois de novembre suite à la dégradation de la situation d'Alain. Par la suite elle a constitué une cellule composée de plusieurs partenaires sociaux et éducatifs, dont le représentant du Service du tuteur général (STG). Un placement en foyer a été proposé avec une poursuite de la scolarité dans la même école ; la titulaire n'était pas d'accord. La solution du PST a été alors envisagée.

Alain n'avait aucun problème scolaire jusqu'en 6P et avait d'excellents résultats scolaires depuis des années. A partir du mois de novembre 2001 les choses se sont dégradées rapidement : absentéisme, désinvestissement face à l'école, signes de stress et d'inquiétude, qui ont entraîné une baisse générale au plan scolaire. Son comportement s'est détérioré au point qu'Alain a proféré des menaces envers les élèves créant ainsi une situation ingérable au niveau de la classe. Pour la titulaire, cette dégradation serait liée à des raisons familiales qu'elle n'a pas souhaité développer (problèmes de drogue).

Le départ d'Alain a été annoncé aux élèves au cours d'un conseil de classe. Malgré son désir d'y participer, Alain n'est pas venu. Son départ a été un soulagement.

Selon la titulaire, Alain est un élève lucide, sensé et mature, avec un bon potentiel qui pourrait progresser dans un cadre scolaire adéquat.

Elle considère qu'il a fallu beaucoup trop de temps pour trouver une solution. Alain montrait déjà des signes de fatigue en 5P mais comme ses notes étaient bonnes, personne ne s'est inquiété.

Entretien avec l'élève au terme du PST

Alain explique qu'il avait des problèmes avec la titulaire de sa classe de 6^{ème} et qu'il a manqué des cours, en conséquence de quoi il a été placé dans le PST pour faire du rattrapage. Il estime que « ça n'allait pas » avec sa maîtresse et qu'elle était plus sévère avec lui qu'avec les autres élèves de la classe et qu'il l'énervait peut-être.

Il considère que son départ de la classe était une bonne chose et après quelques réticences il était d'accord de venir au PST. Il était nécessaire qu'il change de classe mais il aurait préféré aller dans une autre classe de 6P de son école.

Finalement il estime qu'il n'aurait pas eu besoin de venir au PST, lieu dans lequel il a l'impression d'avoir pris du retard.

Il se plaint de ne pas avoir suffisamment travaillé pendant cette période. Même s'il a apprécié les activités encadrées par les travailleurs sociaux, il aurait préféré davantage de temps consacré aux activités scolaires. Il dit avoir fait des révisions et appris différentes choses en français et mathématique mais craint d'avoir pris du retard en français par rapport au programme de 6P. Il a passé les épreuves scolaires pour l'entrée au CO qu'il a réussi.

Il s'entendait bien avec les différents adultes qui l'ont encadré et a apprécié de ne pas être le seul élève du PST, en particulier lors des récréations et des repas de midi; par contre pour travailler, il aurait préféré être seul.

Il se sent prêt pour aller au CO à la rentrée scolaire prochaine, mais craint le changement de rythme de travail entre le CO et la classe du PST. Il fréquentera le CO proche du foyer où il se trouve mais aurait préféré être inscrit dans le CO proche de son domicile pour se retrouver avec ses copains de quartier.

Décisions pour la suite de la scolarité

A la rentrée scolaire, Alain commencera le CO proche de son foyer en section A scientifique.

Points critiques

- Le climat de tension et les difficultés rencontrées par Alain avant son intégration dans le PST sont évoqués aussi bien par la titulaire que par l'élève. Cependant, ils ne les attribuent pas aux mêmes causes.
- Le délai pour trouver une solution appropriée à la situation d'Alain, trop long aux dires de la titulaire, renvoie au dilemme entre d'une part décider rapidement afin de prévenir une situation de crise et d'autre part ménager un temps suffisant pour évaluer les solutions à disposition afin de donner la réponse la plus adéquate.
- Il est frappant de constater combien cet élève est préoccupé par sa scolarité et désireux d'apprendre. Le fait qu'il exprime fortement la crainte d'avoir pris du retard pendant son séjour au PST est à prendre en considération, que cette crainte soit fondée ou non.
- Un entretien avec Alain au cours du premier trimestre de l'année scolaire permettrait de vérifier la manière dont s'est déroulée son intégration au cycle d'orientation et de mieux cerner ainsi les effets de son séjour au PST.

NICOLAS : 12.0 ans, 5P, division ordinaire

Lieu de vie

Chez son père et sa belle-mère.

Durée prévue de la prise en charge

Du 27 mai au 28 juin 2002.

Objectifs de la prise en charge partenariale

« Permettre à Nicolas de faire face à son retour en classe spécialisée, de reconstruire l'image de soi face à l'échec de l'intégration en classe ordinaire, de prendre conscience de ses capacités et de ses possibilités, de les mettre en valeur en 6P pour un passage au CO (ce qui nécessitera une discipline personnelle). »

Résumé de la grille d'observation destinée à la DEP

Au niveau de son parcours une aggravation s'est faite sentir en raison de relations conflictuelles avec ses camarades. La famille est suivie par le Service du tuteur général (STG). Des démarches ont été entreprises par l'inspectrice en vue d'un placement dans la division spécialisée.

« Les capacités scolaires de Nicolas ne sont pas à niveau. Peu autonome, il doit être cadré, soutenu, encouragé. Ses relations avec les adultes sont en principe bonnes, mais il a vite tendance à ne pas respecter les règles de vie : moqueries, irrespect. La notion de groupe est importante pour lui. Il se positionne comme leader. Les relations – devenues conflictuelles dans son groupe-classe – l'accaparent entièrement. »

Entretien avec les titulaires de 5P (duo pédagogique)

C'est l'inspectrice de la circonscription qui a proposé le placement au PST. Selon les titulaires, Nicolas a été placé dans un foyer en Valais pour des problèmes de comportement. Dès fin janvier 2002, il est arrivé dans leur classe 5P pour un essai de réintégration, une place lui étant réservée dans le secteur spécialisé en cas d'échec. Suite à un redoublement en 1P, Nicolas a une année de retard dans sa scolarité. Au moment de son arrivée, il ne comprenait pas pourquoi il n'était pas inscrit en 6P, où il aurait souhaité être. Par la suite, il s'est rendu compte que c'était mieux pour lui d'être en 5P car il n'était pas à niveau pour suivre en 6P.

Nicolas s'est très bien intégré dans la classe et après trois semaines, un premier bilan très positif a été réalisé en présence des titulaires, des inspectrices de la circonscription et du secteur spécialisé, du père de Nicolas et de l'assistant social.

Cependant, au fil des semaines, Nicolas, plus grand et plus âgé que les autres, s'est imposé comme leader dans la classe, ce qui a entraîné de la jalousie et des disputes. Son comportement s'est dégradé, il a commencé à terroriser les garçons de la classe qui avaient peur et ne pouvaient parler de ce qui se passait. Quant à Nicolas, il niait en bloc ce qui lui était reproché.

Au plan scolaire, il s'est avéré qu'il avait d'importantes lacunes et particulièrement en français II. Il ne progressait pas, en prise sans doute à tous ces problèmes relationnels ; par ailleurs, peu autonome il ne faisait ses devoirs qu'en présence de son répétiteur. Souvent en voyage et ne pouvant pas le cadrer suffisamment, son père était peu présent pour son fils.

Suite à divers débordements, une bagarre « monstrueuse » s'est produite entre Nicolas et un autre élève de la classe, au cours de laquelle la titulaire présente a eu l'impression qu'il n'arrivait pas à se contrôler. Suite à cet événement les deux élèves ont été suspendus pour 3 jours. Constatant que le grand groupe ne convenait pas à Nicolas, que ses capacités scolaires ne se remettaient pas à niveau et que ses relations conflictuelles l'empêchaient de progresser, l'inspectrice a proposé à son père un encadrement différent jusqu'à la fin juin (PST) puis un transfert en classe spécialisée pour la rentrée scolaire 2002/2003. La collaboration avec le père a été difficile en raison de plusieurs rendez-vous manqués.

Nicolas a été très triste lorsqu'une des titulaires lui a annoncé son départ de la classe. C'est dans le cadre d'une réunion entre inspectrices et assistant social qu'on a rappelé à Nicolas les règles fixées pour son intégration dans l'école et qu'il a admis ne pas les avoir respectées. Dans ces conditions, il était difficile pour Nicolas de dire qu'il n'était pas d'accord d'aller au PST.

Son départ a été annoncé dans le cadre d'un conseil de classe. Les enseignantes l'ont vécu un peu comme un crève-cœur car c'est un enfant attachant, qui s'était bien intégré, était actif au début et respectueux des enseignantes. Malheureusement, la situation s'est dégradée sans qu'elles puissent vraiment arrêter cette spirale. Elles estiment que Nicolas avait besoin avant tout d'améliorer son image de soi et d'avoir un encadrement adéquat pas seulement sur le plan scolaire. Elles relèvent également que la classe était difficile et qu'il aurait peut-être eu plus de chance de s'intégrer dans une classe plus facile.

Entretien avec l'élève au terme du PST

Nicolas dit ne pas savoir pourquoi il a été placé au PST et qu'il aurait aimé qu'on le lui explique alors que cela a été fait aux dires des enseignantes de sa classe d'origine.

Finalement, il reconnaît que son départ de la classe est sans doute lié à son comportement bagarreur. Il explique qu'il ne travaillait pas en classe et s'en fichait un peu, manquait des cours et ne respectait pas les profs. Il était content de quitter sa classe de 6P et d'accord d'aller au PST. Il pensait qu'ainsi, il se comporterait mieux. Il faut noter ici que Nicolas était dans une classe de 5P et non de 6P ; au cours de l'entretien, à plusieurs reprises ses réponses sont confuses.

Il énumère un ensemble d'activités qu'il a réalisé au cours de sa prise en charge au PST mais considère qu'il ne travaille plus beaucoup car c'est la fin de l'année scolaire (dernière semaine). Il regrette de ne pas travailler suffisamment dans le domaine scolaire et a l'impression d'avoir pris du retard en français notamment.

Il dit bien s'entendre avec l'enseignant du PST et les travailleurs sociaux ; cependant, lorsqu'il les évoque, il n'énonce pas leurs noms mais les appelle « les messieurs ».

Il s'entend bien avec chacun d'entre eux. Il fréquente le PST en compagnie d'Alain et l'apprécie. Il relève qu'il n'aurait pas aimé être seul au PST.

Lorsqu'on lui demande ce qu'il va faire à la rentrée prochaine il précise qu'il ira au CO (ce qui n'est pas possible puisqu'il était en 5P). Il dit qu'il est content d'aller au CO mais que cela lui fait un peu peur. Il ne sait pas comment va se passer son retour dans une classe et répète qu'il craint d'avoir pris du retard. Il insiste en précisant qu'il faudrait travailler plus au PST.

Les réponses erronées de Nicolas ainsi que ses nombreuses imprécisions laissent entrevoir qu'il se trouve dans une situation confusionnelle par rapport à la suite de sa scolarité en particulier.

Décision pour la suite de la scolarité

Il est prévu que Nicolas retourne dans l'enseignement spécialisé à la rentrée scolaire 2002/2003. Cette décision n'avait pas encore été communiquée à Nicolas ni à sa famille au moment de l'entretien.

Points critiques

Le court séjour de Nicolas dans la structure du PST, tout juste un mois, ne permet pas de mesurer réellement son impact à la fin juin. Nicolas semble inquiet pour la suite de sa scolarité et les confusions apparues lors de notre entretien sont préoccupantes. Il est difficile de déterminer précisément si cette confusion est due à un manque de précision dans les informations qui lui ont été transmises ou plus globalement à des difficultés personnelles.

Cette situation pose la question de l'opportunité de poursuivre un séjour au PST interrompu par les vacances scolaires d'été. Une observation sur une période d'un mois est-elle suffisante pour prendre une décision adéquate ?

4. QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE DU FONCTIONNEMENT GLOBAL DU PROJET SCOLAIRE TRANSITOIRE

4.1. Le projet à l'épreuve du quotidien

Rappelons ici que le document fondateur du PST décrivait avec précision aussi bien l'organisation quotidienne de la prise en charge des élèves que le rôle des différents intervenants sur le terrain. Malgré cet important effort de clarification et d'anticipation, un certain nombre de problèmes sont apparus dans le travail quotidien, certains de manière récurrente, mettant en lumière une série de questions à reprendre.

Ainsi les différents intervenants ont dû faire face à des problèmes tout à fait concrets et improviser des solutions parfois dans l'urgence. Ce fut le cas par exemple pour le transport du premier élève arrivé au PST et pour le remplacement de l'enseignant.

Des difficultés ont également été relevées en lien avec le fait que le local prévu pour le PST était partagé avec le cours d'italien donné à l'école, ce qui impliquait qu'il n'était pas possible d'entreposer le matériel nécessaire au travail quotidien avec les élèves. De plus, une partie du temps de prise en charge de l'assistante sociale du SPDJ prévue dans l'horaire de l'élève a dû se faire dans des lieux publics.

D'autres questions se sont révélées problématiques et sont reprises dans le tableau du chapitre 5.

4.2. L'échange d'information

Il était prévu d'agender toute une série de réunions au début, pendant et au terme du PST, en fonction du réseau mis en place par la DEP.

Par exemple, durant les deux semaines consacrées à la préparation d'une nouvelle prise en charge, l'inspecteur/trice signataire du document de référence (contrat entre l'autorité de référence et les parents de l'élève) devait réunir l'enseignant et les collaborateurs/trices respectifs/tives du SPDJ et de la FASe pour un premier échange sur les objectifs poursuivis et pour agender les bilans, prévus tous les quinze jours, devant permettre d'évaluer les progrès de l'élève, le degré d'atteinte des objectifs poursuivis et l'efficacité du dispositif mis en place.

Pour le premier élève, ces dispositions n'ont pas pu être suivies comme prévu en raison de l'absence de l'inspecteur pour cause de maladie. De plus, il s'est avéré rapidement que le rythme prévu d'une réunion tous les quinze jours n'a pas été respecté, peut-être en raison des horaires totalement différents et des activités professionnelles parallèles des uns et des autres.

Les bilans prévus après 10 semaines pour le groupe de pilotage (direction de l'enseignement primaire, SMP, SPDJ et FASe) ainsi que les bilans de fin de trimestre organisés par la DEP avec tous les partenaires concernés par la prise en charge ont eu lieu comme prévu.

Parallèlement, huit semaines après le début de la prise en charge, l'enseignant devait élaborer un rapport pédagogique exhaustif à l'attention de l'inspecteur/trice, faisant le point sur l'évolution des compétences, l'évolution de l'attitude face aux apprentissages, les perspectives et préavis pour une réintégration dans le circuit ordinaire ou spécialisé. Un seul rapport pédagogique nous est parvenu concernant le premier élève ainsi que les différentes notes-mémo et comptes rendus rédigés par les travailleurs sociaux.

De manière générale, un manque global d'information et de coordination entre les différents partenaires impliqués a été régulièrement évoqué. La question des informations données aux parents des élèves du PST a été également soulevée à maintes reprises par les différents intervenants. Par exemple, certains se sont trouvés parfois en porte-à-faux lorsqu'ils ont annoncé une décision concernant un élève, décision qui a été modifiée par la suite.

Les intervenants ont également regretté à plusieurs reprises que le délai de deux semaines, prévu avant la mise en route du dispositif et la prise en charge effective de l'élève dans le PST, ne soit pas respecté. Cela a occasionné des difficultés pour la suite, que ce soit au niveau de l'organisation du travail des différents partenaires ou au niveau de la transmission de l'information.

Ils ont relevé que leur travail s'est déroulé de manière beaucoup plus sereine et positive lorsqu'ils ont pu se réunir avec l'ensemble des partenaires comme prévu dans ce délai de deux semaines.

Ces problèmes liés à la circulation de l'information ont mis en évidence le besoin d'avoir recours à une personne de référence pour la coordination.

4.3. Des problèmes de coordination

Au vu des difficultés rencontrées sur le terrain, la nécessité d'attribuer les tâches de coordination s'est faite sentir assez rapidement dès le début de l'année. Cette tâche avait été dévolue à l'inspecteur de la circonscription dont l'élève était issu. Aussi, théoriquement, les intervenants auraient pu avoir à collaborer avec 4 inspecteurs/trices différent(e)s, ce qui n'était pas réaliste.

Deux points de vue différents se sont exprimés concernant la responsabilité de la coordination : la DEP estimait que c'était le rôle de l'inspecteur, garant de la scolarité de l'élève, alors que le SMP considérait que la coordination devait se faire en tandem SMP/DEP.

Par la suite, le groupe de pilotage a décidé de confier ce rôle à l'enseignant, estimant qu'il encadrerait l'élève le plus souvent au cours de la semaine. Il serait chargé de faire le lien entre les différentes institutions, les différents partenaires et intervenants et de coordonner tout ce qui aurait trait à l'intendance dans le quotidien. L'enseignant n'a pas souhaité assumer ce rôle. Il a notamment relevé le fait que le coordinateur pourrait également être amené à rapporter les dysfonctionnements et les tensions puis les contenir, les canaliser et les tempérer si nécessaire.

Finalement, les professionnels du terrain ont déploré l'absence d'un réel coordinateur. Cela a constitué selon eux une entrave au bon fonctionnement du projet dans sa globalité.

Pour eux, le coordinateur devrait être garant du bon déroulement du projet, de la mise en place des rencontres entre les différents partenaires et/ou la famille. Il devrait permettre le passage rapide de l'information officielle tant horizontalement que verticalement afin d'éviter certains dysfonctionnements et d'assurer une meilleure cohérence de la prise en charge de l'élève. Il devrait être une référence et une ressource utilisable rapidement pour les intervenants de terrain.

4.4. La sélection des élèves à prendre en charge

Des divergences sont apparues également au sein du groupe de pilotage quant au profil des élèves pouvant être accueillis au PST. Une tension a vu le jour, reposant d'une part sur l'urgence de trouver une solution pour des élèves dysfonctionnant gravement en classe, et d'autre part sur le respect des conditions définies dans le document fondateur. La diversité des

problématiques et des situations vécues par certains élèves dépassaient les conditions-cadre prévues dans le projet. De plus, ces divergences ont mis en évidence les représentations différentes des partenaires au sujet de la question : « A qui s'adresse le PST ? » Le PST s'adresse-t-il uniquement aux élèves de l'enseignement ordinaire ? Est-il également destiné aux élèves de l'enseignement spécialisé ? Aux élèves placés en foyer mais scolarisés dans une classe du canton ? etc.

Finalement, lors d'une réunion du groupe de pilotage, les éléments suivants sont précisés : le PST s'adresse à tout élève qui en a besoin. Un accord doit être trouvé entre les partenaires responsables du PST, après avoir considéré les deux points suivants :

- l'élève n'a plus sa place en classe ordinaire. L'inspecteur/trice de la circonscription engage une procédure de placement en collaboration avec les inspecteurs spécialisés,
- ce n'est pas dans l'enseignement spécialisé que l'enfant a sa place. Le PST peut alors être envisagé.

A l'issue des trois mois de prise en charge dans le PST, plusieurs possibilités sont alors envisagées.

Le PST est une plate-forme pour élaborer un projet. Les élèves qui ont le profil pour y être intégré, qu'ils viennent de l'enseignement ordinaire ou de l'enseignement spécialisé, peuvent alors faire une coupure. Ce projet transitoire permet de les extraire du milieu dans lequel ils dysfonctionnent pour les réintégrer par la suite dans la structure qui leur convient le mieux. Les trois possibilités visées à l'issue des trois mois dans le PST doivent être envisagées dès le début de la prise en charge. Aucune ne doit être éliminée d'emblée. Le travail du SPDJ intervient sur la famille et non sur la famille de substitution lorsqu'un enfant est placé dans un foyer. Dans un tel cas, un apport d'aide à la famille par le STG est prévu.

5. RECOMMANDATIONS ET AMELIORATIONS EVENTUELLES

Un ensemble de points critiques sont rappelés et synthétisés ci-dessous. Ces éléments sont tirés de l'ensemble des observations et des entretiens réalisés avec les différents partenaires engagés dans ce projet expérimental. Ils pourraient être pris en compte pour la suite du projet dans la perspective de clarifier les questions relatives au profil des élèves qui pourraient bénéficier de ce type de prise en charge, de préciser davantage le rôle des différents partenaires et d'améliorer les échanges d'information et la communication dans son ensemble.

| POINTS CRITIQUES | REMARQUES | SUGGESTIONS |
|--|---|--|
| 1. Profil des élèves susceptibles d'être pris en charge (potentiel, difficultés scolaires, troubles de comportement, environnement familial et social, etc.) | Le document résumé décrivant le PST stipule que cette structure s'adresse à des élèves qui révèlent un bon potentiel et souffrent de troubles de comportement grave. Ces troubles nécessitent une réaction urgente, le temps de construire un projet pour ces enfants dont le profil ne correspond pas aux élèves de la division spécialisée. Au cours de cette première année d'expérimentation, sous la pression de l'urgence engendrée par des situations de crise, les différents partenaires ont rediscuté du profil des élèves pressentis, révélant ainsi une difficulté à trouver un accord sur cette question centrale. | Trouver un accord partenarial sur le profil des élèves susceptibles d'être accueillis dans le PST. |
| 2. Décision concernant l'admission d'un nouvel élève : qui décide en dernier recours en cas de désaccord entre les différents partenaires ? | Des divergences sont apparues au moment de l'admission d'un nouvel élève (Alain) dont la situation présentait des particularités non prévues initialement dans le projet (placement en foyer). | Lié au point 1. |

| | | |
|--|--|--|
| <p>3. Besoin urgent de trouver une solution pour les élèves qui dysfonctionnent gravement dans la classe.</p> | <p>Ce besoin dépend évidemment de la capacité du titulaire à tolérer les dysfonctionnements de certains élèves au sein de sa classe et à faire face à une situation de crise.</p> <p>Les titulaires se sont sentis parfois impuissants et dépassés et auraient souhaité que l'élève soit pris en charge dans le PST avant que la situation ne se dégrade trop (aspect préventif)</p> | <p>Définir la/les fonction (s) du PST :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préventive - curative - compensatoire - etc. |
| <p>4. La cohabitation entre élèves de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé s'est révélée problématique (pour Roland et Serge).</p> | <p>Il n'est pas possible de se fonder uniquement sur une situation problématique pour décider du bien fondé de la cohabitation entre ces élèves.</p> | <p>Régler la question de la cohabitation entre élèves de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé.</p> |
| <p>5. Information aux inspecteurs/trices et aux enseignant(e)s au sujet du PST.</p> | <p>Les inspecteurs-trices sont informés ; par contre aucun des enseignants-tes ne connaît l'existence de cette structure ; des intervenants ont regretté le caractère un peu « confidentiel » du PST.</p> | <p>Une information plus précise aux titulaires concerné(e)s à propos des objectifs et des modalités de la prise en charge permettrait de préparer le départ de l'élève dans une atmosphère plus sereine.</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>6. Le document fondateur prévoit deux semaines de délai avant la prise en charge effective d'un nouvel élève afin que l'inspecteur réunisse l'équipe de terrain pour un premier échange sur les objectifs poursuivis et pour agender les bilans à quinzaine.</p> | <p>Ce délai n'a pas toujours été respecté ce qui a engendré des dysfonctionnements et des malentendus pour l'équipe de terrain à court et à moyen terme pendant la prise en charge de certains élèves.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Respecter le délai (de deux semaines ou à redéfinir) avant le début de la prise en charge : c'est un moment-clé pour les échanges d'information à tout niveau. - La planifier impérativement les bilans pour assurer l'évaluation des progrès de l'élève et l'efficacité du dispositif (la fréquence bimensuelle de ces bilans doit être rediscutée si elle n'est pas réaliste). |
| <p>7. Annonce à la classe et à l'élève concerné de son intégration au PST.</p> | <p>Cette annonce a été faite par l'inspecteur/trice et ou l'enseignant(e) de la classe selon différentes modalités.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - A l'élève : annoncer et expliciter la décision dans le cadre d'un entretien en présence de l'inspecteur et du/de la titulaire. - A la classe : annoncer et expliciter le départ de l'élève en classe et en sa présence, par exemple lors d'un conseil de classe (ce moment est important car il conditionne en partie la manière dont se déroulera un éventuel retour en classe. Cela affecte aussi bien l'élève concerné que ses camarades). |

| | | |
|--|--|--|
| <p>8. Information à la famille (au début de la prise en charge dans le PST).</p> | <p>Le document fondateur souligne que l'adhésion de la famille et plus particulièrement celle du représentant légal est primordiale pour que la prise en charge se déroule dans de bonnes conditions.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas escamoter ce moment-clé, au début de la prise en charge, (cf délai de deux semaines point 6). - Réunir la famille, l'élève et les différents intervenants du PST pour vérifier l'adéquation des attentes de la famille et s'assurer de la bonne compréhension des objectifs du PST par chacun. |
| <p>9. Informations échangées entre les différents partenaires au début, en cours et au terme de la prise en charge (travailleurs sociaux, enseignants, inspecteurs et directions).</p> | <p>Le fonctionnement partenarial prévoit des bilans (trois par trimestre au moins).</p> | <p>Agender les réunions dès l'arrivée d'un nouvel élève.</p> |
| <p>10. Informations et accompagnement lors du retour en classe d'un élève.</p> | <p>La perspective du retour de l'un des élèves dans sa classe a suscité beaucoup de crainte de la part de la titulaire. Elle n'avait reçu aucune information à propos de l'évolution de cet élève au cours de son séjour au PST.</p> | <p>Intégrer les titulaires concerné-e-s au travail des intervenants du PST pour aménager le retour de l'élève dans sa classe d'origine et les informer auparavant de l'évolution de ce dernier.</p> |
| <p>11. Problèmes rencontrés dans le quotidien (coordination entre les personnes concernées et décision).</p> | <p>Des difficultés de différentes natures, liées au manque de coordination sont apparues de manière récurrente.</p> | <p>Désigner un coordinateur : personne-ressource pour les intervenants de terrain et garant du bon déroulement du projet, de la mise en place des rencontres entre partenaires et/ou avec la famille de l'élève.</p> |

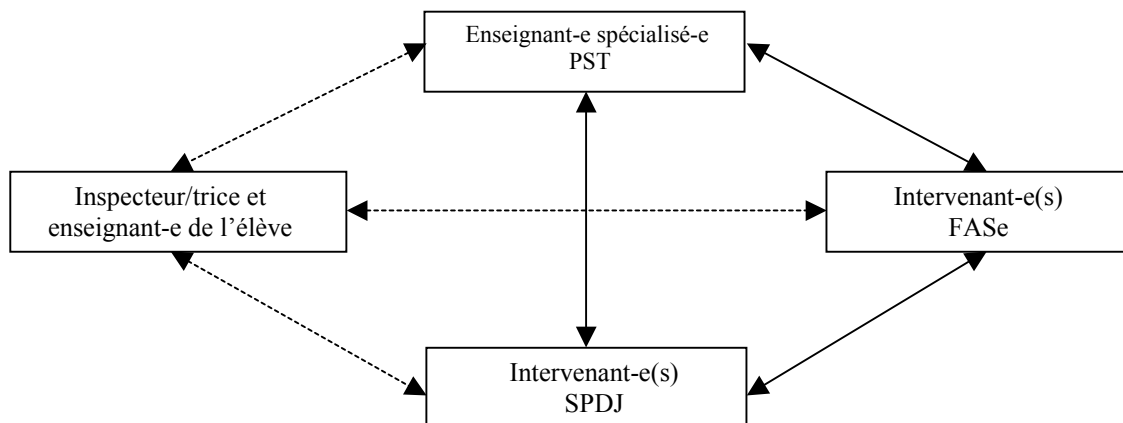
| | | |
|---|--|---|
| 12. Problèmes matériels : déplacements des élèves, locaux, remplacement des intervenants, etc. | Des contretemps, parfois difficile à anticiper, ont surgi dans le quotidien au niveau matériel et organisationnel. | <ul style="list-style-type: none"> - Attribuer un local spécifique au PST : pour mieux poser la prise en charge, en assurer la continuité et améliorer les possibilités de collaboration entre intervenants. - Prévoir des remplaçants. |
| 13. Moments d'échange et de coordination entre les différents partenaires (suivi de l'élève dans le quotidien, etc.) | Selon l'enseignant du PST, les moments d'échange prévus entre les différents intervenants n'ont pas pu être agendés pour des raisons liées aux horaires des uns et des autres. | Prévoir un temps fixe de réunion à quinzaine pour les travailleurs sociaux et l'enseignant(e), avec le coordinateur. |
| 14. Structuration et organisation des réunions et des bilans (horaire, ordre du jour, etc.). | Les intervenants ont manifesté à plusieurs reprises le besoin d'une meilleure structuration concernant ces différents aspects. | Prévoir systématiquement un horaire, un ordre du jour et une prise de note (PV) pour l'ensemble des réunions. |
| 15. Un soutien psychologique à l'enseignant(e) et aux travailleurs/euses sociaux par le SMP était prévu si nécessaire dans le fonctionnement partenarial. | L'enseignant du PST a eu le sentiment que lorsqu'il décelait quelque chose de pénible à vivre pour lui sur le terrain, il n'avait pas à disposition les structures lui permettant de s'exprimer. | Ce soutien pourrait être assumé par le coordinateur du PST et/ou par un superviseur- répondant thérapeutique du SMP. |
| 16. Rapport pédagogique. | <p>Le document fondateur stipule que, 8 semaines après le début de la prise en charge d'un élève, l'enseignant remet à l'inspecteur/trice un rapport pédagogique concernant l'évaluation des compétences de l'élève, de son attitude face aux apprentissages ainsi que les perspectives pour une réintégration dans le circuit ordinaire ou spécialisé.</p> <p>Cela n'a pas été fait pour tous les élèves.</p> | Rédiger ce rapport systématiquement afin d'améliorer les échanges d'information entre les différents partenaires et permet des anticipations pour la suite. |
| 17. Le vécu des élèves dans la structure. | Des éléments positifs ont été recueillis. Cependant, deux des élèves se sont montrés préoccupés craignant notamment de prendre du retard au plan scolaire par rapport aux élèves de leur classe d'origine. | Augmenter le temps dévolu aux activités scolaires. |

6. PROPOSITIONS ET PROLONGEMENTS

Nous avons tenté de représenter de manière schématique deux des points critiques évoqués dans le chapitre précédent. Il s'agit d'une part des problèmes liés à la coordination et à la circulation de l'information, et d'autre part des difficultés à définir le profil des élèves susceptibles d'être pris en charge dans le PST.

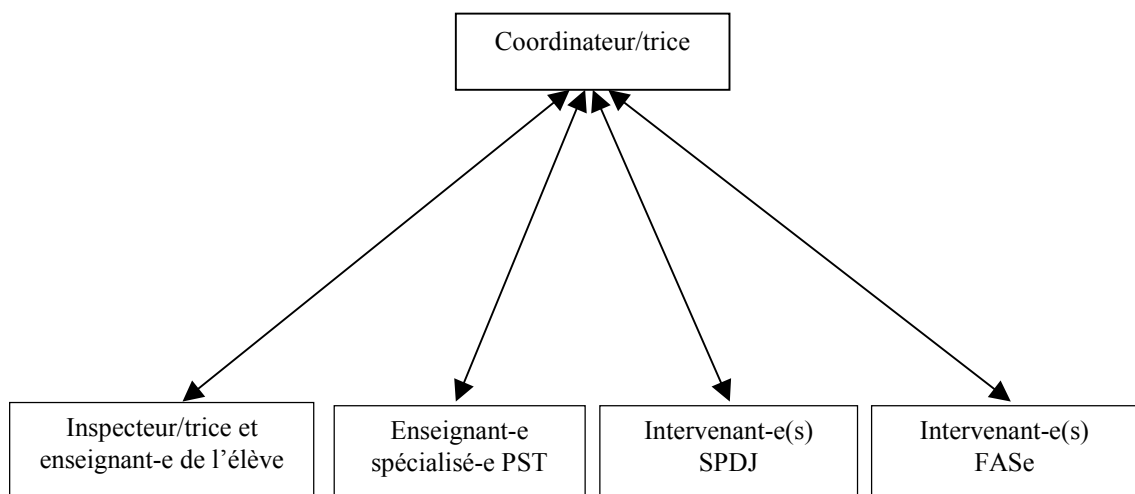
6.1. Schémas de coordination au niveau du groupe opérationnel

Modèle 1 : coordination participative



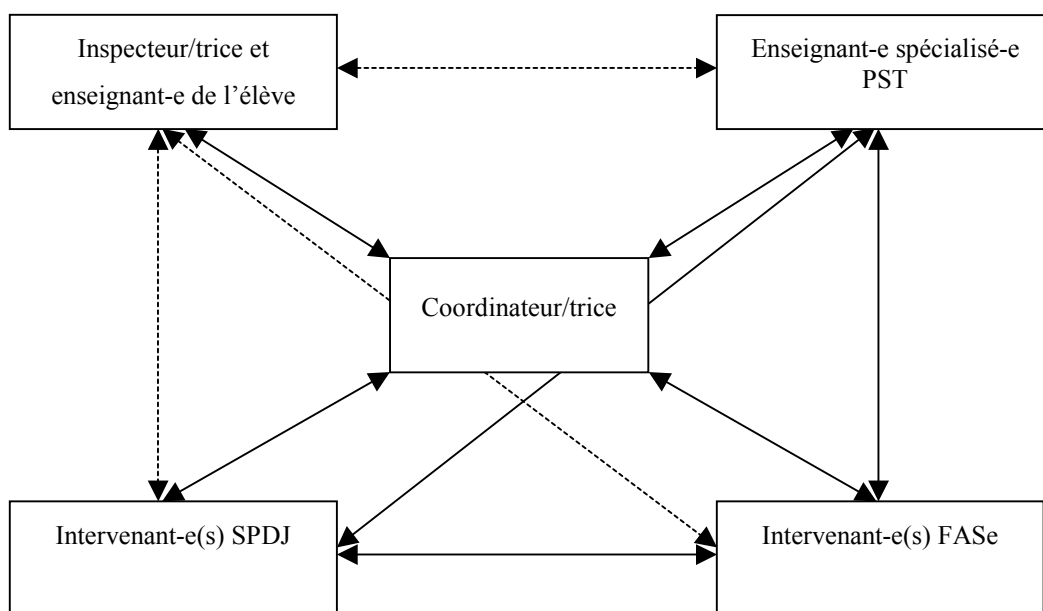
La coordination participative est de type spontané. Elle dépend de la bonne volonté des uns et des autres. Trop aléatoire, celle-ci devrait être organisée pour être efficace. Ce modèle ne répond pas à ce critère.

Modèle 2 : coordination de type TOP-DOWN



Cette coordination, de type hiérarchique, assure le passage des informations verticalement de manière organisée. Cependant, elle ne prévoit pas la circulation organisée des informations entre les différent-e-s intervenant-e-s.

Modèle 3 : coordination participative organisée



Ce type de coordination favorise la circulation de l'information entre les différents intervenant-e-s. Pour être efficace, cette coordination doit s'accompagner de la définition des rôles de chacun-e.

La coordination participative nous paraît la plus adaptée au PST car elle favorise le passage rapide des informations tant horizontalement que verticalement ; elle devrait contribuer à l'amélioration de la prise en charge partenariale.

6.2. Profil des élèves et critères de sélection

| | Problèmes cognitifs | Problèmes affectifs | Problèmes de comportement | Problèmes relationnels | Problèmes familiaux | Problèmes sociaux |
|---------|---------------------|---------------------|---------------------------|------------------------|---------------------|-------------------|
| Aigus | | | | | | |
| Moyens | | | | | | |
| Faibles | | | | | | |
| Absents | | | | | | |

Un outil de ce type pourrait être utilisé pour compléter la grille d'observation destinée à la DEP concernant les éléments d'évaluation avant le lancement de la prise en charge.

Son utilisation permettrait également une mise à plat succincte des difficultés rencontrées par l'élève et une meilleure orientation de sa prise en charge au sein du PST.

6.3. Prolongements

Le document fondateur extrêmement riche et précis décrivait dans les détails tous les aspects envisagés aussi bien pour ce qui concerne les aspects organisationnels du projet que les modalités de collaborations des différents intervenants. La mise en œuvre du PST a montré qu'un certain nombre des dispositions prévues n'étaient pas réalistes en regard des contraintes sur le terrain et devaient donc être réaménagées (par exemple : nombres de réunions, rapports et bilans, planning horaire des différents intervenants, etc.).

Comment résister à l'urgence et ne pas compromettre la bonne marche du déroulement futur de la prise en charge ? Le Projet Scolaire Transitoire répond à un double défi : être suffisamment souple pour accueillir des élèves aux profils et aux problématiques différentes et opérationnel dans un temps très bref pour répondre à des situations d'urgence tout en étant très bien structuré au plan organisationnel pour offrir un encadrement de qualité à ces élèves. Cette première année d'expérimentation a bien mis en évidence les difficultés rencontrées au quotidien sur le terrain pour réaliser les nombreux objectifs contenus dans le projet initial. Ce projet répond manifestement à un besoin lorsque l'élève ne peut plus rester dans le cadre de sa classe, de son école et de son quartier et devrait être poursuivi avec des aménagements. Le travail réalisé avec les différents intervenants du terrain est apprécié des élèves. Cependant, il faut rappeler ici que la plupart des élèves suivis se sont montrés préoccupés par la suite de leur scolarité.

Pour avoir une vision à plus long terme des effets de la prise en charge de ces élèves dans le Projet Scolaire Transitoire, un suivi est nécessaire. Des entretiens pourraient être organisés au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2002/2003 si cela est possible.

ANNEXES

ANNEXE I : RESUME DU PROJET SCOLAIRE TRANSITOIRE



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de l'instruction publique
**DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

PROJET SCOLAIRE TRANSITOIRE

5 juillet 2001

Le projet scolaire transitoire est institué pour des élèves qui révèlent un bon potentiel et souffrent de troubles de comportement graves. Le plus souvent, ces troubles nécessitent une réaction urgente, le temps de construire un projet pour ces enfants dont le profil ne correspond pas aux élèves de la division spécialisée.

- Les partenaires :** La direction de l'enseignement primaire (DEP),
Le service de protection de la jeunesse (SPDJ),
La fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe);
- La prise en charge :** décidée par la DEP qui en informe le SPDJ et la FASe; elle est suivie par l'inspecteur/trice de circonscription qui convoque les partenaires concernés;
- Le but :** action pédagogique et socio-éducative destinée à une redéfinition de repères pour ces familles souvent isolées (interaction de la famille avec le réseau du quartier);
- La durée de la prise en charge :** 3 mois;
- L'évaluation extérieure de la prise en charge :** un-e collaborateur/trice du service de la recherche en éducation (SRED);
- Les moyens :**
- DEP
 - 0,5 poste (enseignant-e de la division spécialisée, remplacé-e lors de la prise en charge),
 - moyens d'enseignement habituels (cf. économat),
 - transport : dans le cadre du transport SMP;
 - SPDJ
 - de ¼ à 1 poste, suivant le nombre d'élèves pris en charge;
 - FASe
 - 1 animateur (13 heures par semaine) pour 1 à 2 enfant-s,
 - 2 animateurs (23 heures par semaine) pour 3 à 4 enfants;
- Le lieu :** école du Mail : accès facilité à la maison de quartier et au restaurant scolaire;
- Le nombre d'enfants pour une prise en charge de 3 mois :** de 1 à 4;
- La prise en charge minimale et maximale durant une année :** de 1 à 12 enfants (de 1 à 4 par trimestre);
- Objectifs visés :**
- retour de l'élève dans la division ordinaire,
 - placement négocié de l'élève dans la division spécialisée,
 - placement de l'élève en internat (extérieur du canton).

pbe/DSA/EP-Direction/bertoligremaud / accueil transitoire / resume

ANNEXE II – ANALYSE CRITIQUE : PROPOSITION DU SRED



PROJET SCOLAIRE TRANSITOIRE – Année scolaire 2001-2002

pour une analyse critique des effets de la prise en charge d'élèves de l'enseignement primaire en grande difficulté de comportement dans le cadre du projet scolaire transitoire

Pour répondre à la demande de la Direction générale de l'enseignement primaire concernant le projet scolaire transitoire élaboré en partenariat entre l'enseignement primaire, l'Office de la jeunesse et la Fondation genevoise pour l'animation parascolaire, le SRED propose le cadrage suivant :

Objectifs

- Observer et analyser :
 - les effets de la prise en charge et l'efficacité de la structure,
 - le fonctionnement général du dispositif (réalisation des objectifs proposés par la DEP, le SMP, le SPDJ et la FASE, fonctionnement partenarial: collaboration entre les différents partenaires).
- Elaborer des recommandations, améliorations éventuelles.

Modalités

a) Pour réaliser l'analyse des effets de la prise en charge des élèves dans le cadre de ce projet, différentes informations seront recueillies par l'intermédiaire de:

- la grille d'observation destinée à la DEP et au SMP, concernant les éléments d'évaluation avant le lancement de la prise en charge,
- le rapport pédagogique élaboré par l'enseignant-coordonateur⁷, huit semaines après le début de la prise en charge (définition des objectifs et projet pédagogique),
- les différents bilans de l'enseignant-coordonateur réalisés à partir des notes mémo réunies à quinzaine par la FASE et le SPDJ (tous les mois, le SRED reçoit ces informations par l'intermédiaire de l'enseignant-coordonateur).

b) Des observations seront conduites au cours des réunions réalisées pendant la prise en charge:

- les bilans regroupant les différents partenaires engagés dans le projet et dont l'objectif est de pouvoir évaluer les progrès de l'élève, le degré d'atteinte des objectifs poursuivis et l'efficacité du dispositif mis en place,
- le bilan final (après 10 semaines) entre les 4 instances responsables pour discuter de la suite à donner à la prise en charge en cours.

⁷ Lors de la réunion du 8 février 2002, le groupe de pilotage a pris la décision de confier la coordination du PST à l'enseignant.

Moments clés pour la prise d'information

- *Au début de la prise en charge*

Mise en évidence des raisons qui ont motivé la décision de placement et des difficultés rencontrées avec l'élève suivi (l'inspecteur qui a signalé l'enfant et qui a mis en place la procédure, le/la titulaire de classe et éventuellement d'autres personnes concernées comme le/la GNT pourront être des sources d'information si nécessaire).

- *Au cours de la prise en charge*

Observations dans le cadre des différentes réunions.

- *Au terme du trimestre*

Un entretien sera organisé avec l'élève, éventuellement ses parents et/ou l'inspecteur concerné.

Chaque situation d'élève signalé sera suivie dans sa globalité par J. Lurin ou par L. Achkar de Gottrau en fonction de leur disponibilité.

ANNEXE III – ANALYSE CRITIQUE

A. CANEVAS D'ENTRETIEN AVEC L'ÉLÈVE

1. Motifs du placement dans le projet scolaire transitoire

- Situation à l'école
- Perception de la nécessité de quitter la classe ou l'école
- Accord/désaccord. Souhait éventuel d'une autre solution

2. Prise en charge dans le projet scolaire transitoire

- Relations avec les différents intervenants
- Activités proposées
- Evaluation des progrès accomplis sur le plan scolaire
- Organisation de la journée
- Evaluation du travail individuel ou dans un très petit groupe

3. Décision au terme du séjour dans le projet scolaire transitoire

- Information donnée, accord/désaccord
- Comment est envisagé le retour éventuel en classe ou le projet pour la suite de la scolarité ?
- Des contacts ont-ils eu lieu avec des camarades de la classe ou de l'école lorsque l'élève était au PST.
- Commentaires éventuels.

B. CANEVAS D'ENTRETIEN AVEC LE/LA TITULAIRE DE CLASSE

1. Connaissance du projet scolaire transitoire

- Par quelle voie l'information a-t-elle été transmise ?
- Les objectifs et les modalités du projet sont-ils connus ?

2. Raisons qui ont motivé la décision du placement dans le projet scolaire transitoire

- Problèmes rencontrés avec l'élève en classe
- Démarches entreprises avant le placement au PST

3. Annonce du placement à l'élève et à la classe

- Réactions de l'élève suite à la décision (accord/désaccord)
- Répercussions éventuelle au niveau de la classe

4. Projection pour la suite de la scolarité de l'élève

- Réactions par rapport au retour éventuel de l'élève en classe

5. Attentes par rapport au projet scolaire transitoire